

## Axe 2 : Améliorer et valoriser notre cadre de vie

Intitulé de la fiche	Responsable technique de la fiche :	Etat d'avancement de la fiche :
<b>20.2. Renforcer l'attractivité des cœurs de villages et de ville</b>	<b>M. Patrick Bourrassaut</b>	<b>Phase de réalisation</b>
		Juillet 2008

### Contexte initial:

La croissance démographique du Bassin de Bourg-en-Bresse se traduit par un développement périurbain fortement consommateur d'espace. Par ailleurs, une concurrence entre les différentes activités utilisatrices de l'espace s'est instaurée. Même si la pression foncière s'avère moins forte que sur d'autres territoires rhônalpins, il est nécessaire d'anticiper ses évolutions afin de favoriser le développement équilibré du territoire. La structuration de l'urbanisation autour du centre ville et centres de villages permettra de limiter la consommation d'espaces due à l'urbanisation et de préserver les espaces agricoles et naturels. Cette volonté de densification doit être accompagnée du renforcement de l'attractivité des centres bourgs et centre ville par la mise en valeur des lieux publics et d'une dynamique commerciale. Ces aménagements devront contribuer au développement des modes de déplacements doux (cheminements piétonniers, etc.).

### Enjeu :

- ✚ Maîtriser la pression foncière et renforcer l'attractivité des cœurs de villages et de ville.

### Objectifs :

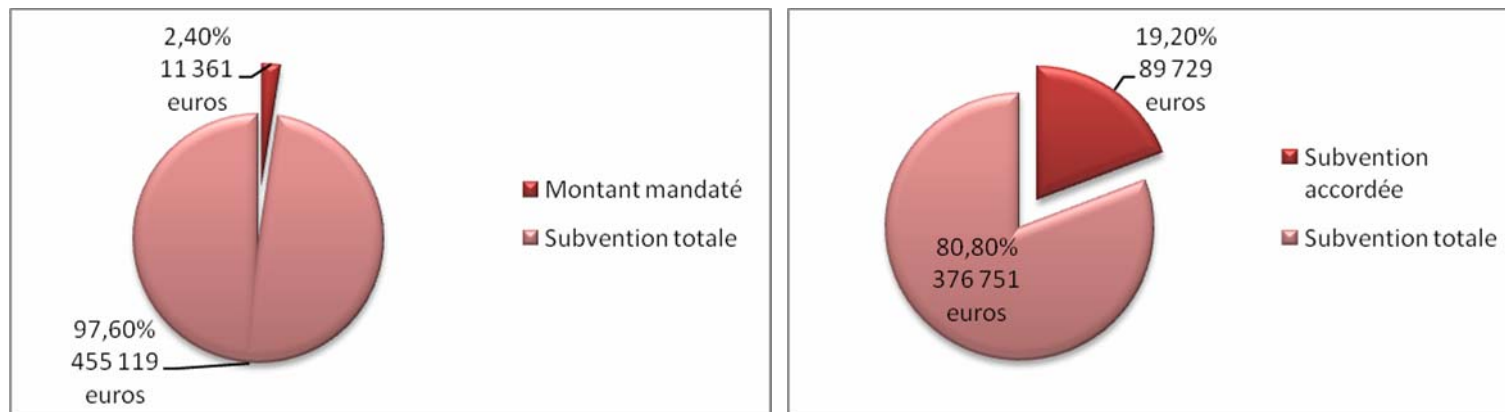
- ✚ Aménager des espaces verts dans les cœurs de villages et de ville ;
- ✚ Valoriser l'habitat et les espaces publics ;
- ✚ Aménager les villages et la ville pour favoriser les modes de déplacements doux (traversées piétonnes, etc.)

## Stade d'avancement du projet :

### Phase de réalisation (B)

Six opérations d'aménagement sont conduites pour renforcer l'attractivité des cœurs de village. Ces aménagements concernent les dimensions paysagères, la signalétique et les aménagements piétonniers.

### ETAT DES FINANCEMENTS



### ANALYSE ET SUIVI

#### INDICATEURS SPECIFIQUES

Indicateurs de résultats :

#### Succès du projet

Critère : nombre de communes concernées

⇒ **6 communes concernées**

#### Aménagement pour les déplacements doux

Critère : nombre d'aménagements réalisés pour favoriser les déplacements doux

#### Qualité paysagère des aménagements

Critère : enquête sur la perception de la qualité des aménagements par les habitants

### RESULTATS SPECIFIQUES

Sur les 30 communes potentiellement concernées par le projet, seulement 6 ont conduit à ce jour des opérations d'aménagement de leur cœur de village. Il dépend, en effet, de la volonté communale.

## INDICATEURS COMMUNS

### Degré de partenariat et d'implication des acteurs

**Critère** : mobilisation des acteurs

- ✓ **Peu mobilisés** (C)

### Degré d'autonomie de l'action

**Critère** : pérennité de l'action en fonction de ses financements et de son animation

- ✓ **Action autonome dès la fin du contrat** (A)

### Rôle du C.D.R.A.

**Critère** : rôle du C.D.R.A. dans la réalisation de l'action

- ✓ **Action qui aurait pu être développée sans l'appui du C.D.R.A.** (C)

### Intégration de la démarche de développement durable

**Critère** : axes du développement durable dont les impacts sont directs et mesurables

- ✓ **Oui, de manière partielle** (B)

### Impact territorial des projets

**Critère** : rayonnement du territoire d'action du projet

- ✓ **Impacts essentiellement locaux** (C)

## RESULTATS COMMUNS

Cette action dépend totalement de l'impulsion des communes, peu de projets ont démarré. Les raisons peuvent être multiples : faible mobilisation des acteurs, ressources budgétaires limitées, contexte politique difficile (élections municipales), manque de communication sur cette action, etc. Une fois ces opérations réalisées, elles seront complètement autonomes puisqu'elles ne requièrent aucun frais de fonctionnement. Les financements du C.D.R.A. permettent d'améliorer la qualité paysagère du projet mais ne déterminent pas sa réalisation. Le C.D.R.A. a un rôle dans la promotion du développement durable, il conseille les communes en ingénierie, dans le choix des matériaux par exemple, cependant, la décision revient aux communes. L'action a un rayonnement à l'échelle communale.

